

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 décembre 2020

**Rapporteur :
Monsieur Didier LEROY**

N° 55

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/12/2020
(accusé de réception du 11/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Tarifs horaires 2021 des structures petite enfance

Dans le cas d'accueil dans les structures petite enfance d'enfants placés en famille d'accueil et d'enfants accueillis chez les assistants maternels du particulier employeur (accueil par l'assistant maternel à son domicile d'un enfant confié par son ou ses parents pour participer à sa prise en charge et à son épanouissement), et du fait de la méconnaissance des ressources des parents de l'enfant, la tarification horaire à appliquer est fixée par le conseil communautaire.

Compte tenu de l'application d'une augmentation de 0,5%, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter les tarifs horaires suivants pour l'année 2021 pour les structures petite enfance.

	Pour mémoire tarifs 2020	Tarifs 2021
Tarif horaire accueil collectif	1,62 €	1,63 €
Tarif horaire accueil familial	1,31 €	1,32 €
Tarif horaire halte-garderie	1,02 €	1,03 €